

# LA NATURE, OBJET DE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE

## *Lecture du Principe responsabilité de Hans Jonas sous l'angle du Contrat naturel de Michel Serres*

Marie-Geneviève Pinsart  
Bruxelles, Belgique

Depuis plus de vingt ans, la nature est redevenue un thème privilégié de la philosophie, exigeant autant la réflexion théorique et spéculative traditionnellement propre à cette discipline que son intervention éclairante dans la vie pratique (la bioéthique en est un exemple). *Le principe responsabilité* (1979) de Hans Jonas est paradigmatique à cet égard: il joue la carte, osée en cette fin d'un siècle marqué par la crise des valeurs, de la fondation métaphysique de l'éthique et se fait fort, sur cette base théorique, de convaincre l'homme politique et de fournir à ses prises de décision responsables mais peut-être impopulaires une base justificative. Nous nous proposons d'aborder la pensée de Hans Jonas sous deux angles: l'angle restreint de la détermination du statut et du rôle de la nature dans sa philosophie et l'angle ouvert de la mise en perspective comparative de ce thème avec un autre ouvrage représentatif de l'intérêt porté actuellement au monde naturel, *Le contrat naturel* (1990) de Michel Serres.

Voyons comment chaque auteur caractérise la nature avant le développement des technosciences.

### *1. La nature avant le progrès des sciences et des techniques*

#### *1.1. Le principe responsabilité*

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la nature semble en «équilibre arrêté»: l'ordre cosmique immuable tire de sa stabilité une invulnérabilité face aux interventions humaines. L'équilibre naturel est maintenu par un jeu de compensations qui contrebalance tout acte humain par le hasard, la chance ou même par la propre bêtise de l'homme. L'activité humaine n'affecte que la surface d'une nature infiniment féconde et «sans âge». Face aux escarmouches d'un enfant audacieux, la nature fait le gros dos et invite si nécessaire l'impertinent au respect, par quelques démonstrations de puissance. La nature laisse se développer en elle, telle un kyste inoffensif, la cité des hommes, concrétisation des capacités auto-éduquées de celui-ci au discours, à la pensée et au sens social. L'artefact-cité, configuration culturelle, permanence artificielle, enclave du commerce des hommes avec eux-mêmes, est le seul lieu où «l'intelligence doit se marier à la moralité»<sup>1</sup>. La nature étant

---

<sup>1</sup> Hans Jonas, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. J. Greisch, Paris, Cerf, «Passages», 1990, p. 21.

hors du temps, hors de l'histoire, hors de toute atteinte physique importante, elle ne fait l'objet d'aucune préoccupation d'ordre éthique.

Hans Jonas décrit un univers où la balance entre les interventions humaines et l'activité naturelle, le temps historique humain et l'intemporalité naturelle, la cité et le monde, est toujours en équilibre.

### 1.2. Le contrat naturel

Michel Serres souligne lui aussi l'invulnérabilité de la nature et son a-historicité mais il accentue le caractère étranger de celle-ci et le rôle important de la violence dans les relations homme-homme et homme-nature. Il répond à l'équilibre jonassien par une série d'oppositions: la nature locale (la cité) et la nature globale (la Planète, la Terre), le culturel et le naturel, l'intemporalité de la nature et l'histoire humaine... Loin de chanter l'harmonie des temps jadis, Serres affirme que depuis toujours «notre culture a horreur du monde»<sup>2</sup>, que les enjeux humains font oublier l'existence de la nature («brûlante, l'histoire reste aveugle à la nature»<sup>3</sup>), que la nature est lieu de rupture et synonyme d'enfer pour l'homme. («Qu'est-ce que la nature? L'enfer de la cité ou de la culture»<sup>4</sup>.)

## 2. Rupture et extension

Les quelques éléments descriptifs de la nature que nous venons de rapporter indiquent que le développement des technosciences sera différemment analysé par les deux auteurs. Hans Jonas y voit une rupture par rapport au passé et s'attache à montrer le caractère essentiellement nouveau de la situation contemporaine: la modalité, l'ordre de grandeur, l'irréversibilité et l'aspect collectif de l'agir humain, l'importance du savoir prévisionnel, le rôle des sciences analytiques dans la compréhension du monde, la responsabilité à l'égard des générations futures et de la nature devenue vulnérable... La rupture de l'équilibre homme-nature n'engendre pas l'apparition de deux entités distinctes mais consiste en un phénomène d'absorption du milieu naturel par le milieu culturel. La nouveauté réside dans la perte de distinction et de diversité. Ainsi se crée une «nouvelle nature», une nature-artefact qui dépend entièrement de l'être humain pour sa conservation et devient de ce fait un objet de responsabilité pour lui. Mais en même temps, par son dynamisme autonome, cette «nouvelle nature» laisse de moins en moins de place à sa source créatrice, à la liberté humaine, et s'engage avec celle-ci dans une lutte de puissance qui n'admet qu'un vainqueur: soit le mécanisme «naturel» écrase toute velléité de liberté humaine, soit la liberté arrive à dompter sa progéniture monstrueuse et désormais enclôt volontairement le

<sup>2</sup> Michel Serres, *Le contrat naturel*, Paris, F. Bourin, 1990, p. 16.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 118.

champ de son application. *Le principe responsabilité* arrive de cette manière à poser des limites à l'infini déploiement de la liberté et entre par là en contradiction avec la définition qu'il donne de l'être humain, celle d'un être librement finalisateur.

*Le contrat naturel* utilise aussi l'expression de «nouvelle nature». La nature est nouvelle par ses dimensions, par la globalité qui la caractérise, mais elle garde une force propre, intrinsèque qui lui permet encore d'exercer une action dont les effets peuvent à plus ou moins longue échéance être mortels pour l'être humain. «Bonne-mère-nature» n'est jamais totalement assujettie, elle peut, quand son existence ou son fonctionnement sont menacés, prendre la figure de la marâtre vengeresse. L'image de la nature et la description de son activité prennent souvent dans *Le contrat naturel* une allure anthropocentrique et quelque peu puérole.

Pour Michel Serres, les technosciences ont favorisé le passage de la guerre de tous contre tous (à laquelle répond le contrat social) à la guerre de tous contre tout, c'est-à-dire à la violence généralisée et sans limite vis-à-vis de la nature. Puisqu'il n'y a pas de rupture essentielle entre les deux situations, il est possible de répondre aux problèmes que connaît actuellement le monde naturel en élargissant la solution qu'apportait le contrat social à la violence intrahumaine. L'argumentation de Serres repose sur la reconnaissance de cette continuité: la guerre de tous contre tous est résolue par un contrat, c'est-à-dire par le droit, l'accord entre les individus, la guerre de tous contre tout sera elle aussi résolue par un autre contrat entre l'être humain et la nature qu'il faudra faire reconnaître comme un sujet de droit. Le pendant de cette continuité est la mise en relief du caractère inachevé, incomplet et anthropocentrique de la Déclaration des droits de l'homme. La Déclaration affirme que tout être humain est sujet de droit mais laisse la nature hors contrat et ouvre ainsi la voie à son exploitation en tant qu'objet soumis à la toute-puissance humaine. Reprenons plus en détail la solution apportée par Hans Jonas à la rupture, le principe responsabilité, et celle fournie par Michel Serres à l'extension des effets technoscientifiques, le contrat.

### 3. *Le principe responsabilité*

Etre responsable, c'est se porter garant, avoir l'obligation de répondre de ses actes. La responsabilité n'implique pas, contrairement au contrat, la réciprocité, l'accord entre deux parties. Le rejet de ce type de réciprocité au profit de la responsabilité est justifié par la conception jonassienne de l'être humain et de l'évolution finalisée de la nature et s'inspire de la relation parent-enfant. Reprenons brièvement les éléments principaux du raisonnement jonassien. Le pouvoir des technosciences a une telle portée spatio-temporelle qu'il affecte non seulement la configuration actuelle du monde

naturel mais peut aussi modifier totalement son essence et mettre les conditions de vie de l'existence humaine en danger. Face à la tentation de pouvoir concrétiser les rêves utopiques de la technoscience,

Le principe responsabilité oppose la tâche plus modeste que nous ordonnent la crainte et le respect: dans l'ambivalence durable de sa liberté, qu'aucune transformation des circonstances ne saurait jamais abolir, préserver pour l'homme l'intégralité de son monde et de son essence contre les abus de son pouvoir<sup>5</sup>.

L'être humain, et plus particulièrement la préservation de l'existence et de l'essence de l'espèce humaine dans le futur, est le sujet premier des préoccupations de Hans Jonas. L'intérêt pour le monde naturel est secondaire: pour que l'homme persiste, il faut préserver les conditions de sa survie, c'est-à-dire protéger le milieu naturel. Cela ne signifie pas que la pensée jonassienne soit bâtie sur un anthropocentrisme. L'homme, être finalisé et hautement finalisateur, être de liberté, de raison et de sentiment, est le sommet d'une évolution naturelle qui cherche à déployer ces tendances avec plus ou moins de bonheur à travers l'histoire des espèces. L'être humain est donc essentiellement uni au monde naturel, il en est l'aboutissement triomphant et lui est redevable de son état. Aussi, pour sa pérennité et au nom du lien ontologique qui l'unit à elle, doit-il protéger la nature, c'est-à-dire limiter l'exercice de son pouvoir à son égard et la prendre sous sa responsabilité. A plusieurs occasions, Jonas va plus loin et parle d'une «responsabilité métaphysique» vis-à-vis de la nature. Il tente de réfuter toute interprétation utilitariste de l'intérêt porté à la préservation du milieu naturel en affirmant que «la réduction à l'homme seul, pour autant qu'il est distinct de tout le reste de la nature, peut seulement signifier un rétrécissement et même une déshumanisation de l'homme lui-même, le rapetissement de son essence, même dans le cas favorable de sa conservation»<sup>6</sup>. La notion de nature est cependant moins englobante chez Jonas que ne le laisserait supposer cette citation puisqu'elle ne recouvre en fait que la sphère du vivant. Si l'être humain est responsable de toute vie, c'est parce que celle-ci possède une finalité propre qui exige d'être préservée. «Tout être vivant est sa propre fin qui n'a pas besoin d'une autre justification, et de ce point de vue l'homme n'a aucun avantage sur d'autres vivants – si ce n'est que *lui seul peut également* avoir une responsabilité pour eux *aussi*, autrement dit celle de garder leur fin propre»<sup>7</sup>. Le monde minéral ne fait donc pas l'objet d'une obligation morale de conservation et de protection. Dans la critique qu'il formule à l'encontre du mouvement utopiste, Jonas reprend le thème de la déshumanisation de l'homme en relation avec la volonté de «reconstruction radicale de

<sup>5</sup> *Le principe responsabilité, op. cit.*, p. 15.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 187-188.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 140.

la nature». L'être humain atteint une véritable qualité de vie quand il est en contact avec la nature «sauvage», c'est-à-dire avec la nature non modifiée et non exploitée par l'homme. Face à «l'humanisation de la nature» prônée dans *Das Prinzip Hoffnung* d'Ernst Bloch, Hans Jonas préconise le retour à la petite exploitation agricole où la culture et l'élevage sont diversifiés et cite les parcs naturels et les réserves sauvages des Etats-Unis comme exemple de préservation de la vraie nature, de la nature sauvage. Le champ de blé ondoyant, l'image actuelle de la nature authentique, est une restriction de l'habitat écologique et un appauvrissement de la nature «comme paysage». Ces rares commentaires au sein du *Principe responsabilité* ont alimenté toute une littérature de tendance écologique et fait de Hans Jonas un héraut de la cause de l'environnement.

Si la nature n'occupe pas le premier plan de la réflexion jonassienne, elle va cependant fournir un modèle qui servira de base à l'obligation vis-à-vis du futur: la responsabilité des parents à l'égard des enfants. Ce type de responsabilité est global (il concerne tout ce qui peut être pris en charge) et permanent. Tout relâchement de l'attention responsable est assimilable à une forme d'«irresponsabilité». Celle-ci relève du domaine de l'involontaire, du laisser-faire et n'accompagne pas un acte déterminé. Cette irresponsabilité peut être mise en parallèle avec la négligence dont parle Michel Serres. «La modernité néglige, absolument parlant. Elle ne sait ni ne peut ni ne veut penser ni agir vers le global, temporel ou spatial»<sup>8</sup>. Négliger, c'est rompre les liens, fragmenter, privilégier l'analytique. La modernité négligente est celle de la science qui a coupé la nature du collectif, de l'humanité, et en a fait «un espace global, vide d'hommes, d'où la société s'absente, où le savant juge et légifère»<sup>9</sup>.

La science occupe tout l'espace: l'espace symbolique de la discussion, du droit, en interdisant de faire appel en matière de vérité concernant la nature à d'autres compétences que la sienne, l'espace physique en étendant la présence et l'action humaines à la terre entière. Serres décrit une évolution de l'être humain qui mène vers une réification, vers une naturalité sans humanité véritable. De la «pensée-papillon», de l'être-là pensant, infime parcelle inoffensive dans le tout naturel, il devient «bête», «monstré» par la vie collective qu'il adopte (nous descendons «de la pensée à la vie brute, écervelée ou machinale»), puis, avec les mégapoles, apparaît l'«être-partout», «les hommes, acteurs physiques dans le système physique de la Terre»<sup>10</sup>. L'espèce humaine s'est transformée en «une plaque tectonique rigide et mobile. Nous existons enfin naturellement»<sup>11</sup>. La notion de «seuil» apparaît fréquemment dans *Le contrat naturel*. Le seuil, le *solum* d'origine indo-européenne, marque la présence d'un établissement humain et désigne

<sup>8</sup> *Le contrat naturel, op. cit.*, p. 81.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 133-134.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 40.

aussi le passage d'un état à un autre. Ces deux acceptions du terme sont en concordance avec la pensée de Michel Serres autant qu'avec celle de Hans Jonas. La science moderne a conduit l'humanité à un point critique: *Le principe responsabilité* insiste sur la mise en danger de l'essence et de l'existence humaines, sur la possibilité de créer un monde qui ne serait plus la maison de l'homme mais un lieu étranger et hostile à la finalité inscrite dans l'évolution naturelle; *Le contrat naturel* souligne le changement que représente la globalisation dans les rapports que les êtres humains entretiennent entre eux et avec la nature. Accepter de franchir le seuil, c'est succomber à la tentation de découvrir le tout autre. La tentation, l'essai, l'expérience, l'incitation à accomplir une action ou, dans un sens chrétien, à s'abandonner au mal, est un thème récurrent chez Michel Serres et Hans Jonas. *Le principe responsabilité* l'associe à l'utopie, aux prétendus avantages que le progrès technoscientifique est censé offrir. Accepter de franchir le seuil, c'est également parier, accepter de jouer notre état présent et celui de la nature dans l'espoir d'acquérir quelque chose de meilleur. «Folie furieuse, échevelée, que de donner le certain au pari de l'improbable et tout pour une espérance»<sup>12</sup>. Hans Jonas fustige également la mise en jeu par le progrès technoscientifique de la totalité des intérêts de l'humanité: «Jamais l'existence ou l'essence de l'homme dans son intégralité ne doivent être mises en jeu dans les paris de l'agir»<sup>13</sup>. Remarquons encore que «franchir le seuil» signifie aussi, pour Jonas, risquer de modifier qualitativement un état, plus particulièrement la possibilité de transformer génétiquement l'être humain. Une seule modification de ce type pratiquée sur un seul être humain porte atteinte à la dignité de l'espèce humaine en affectant son essence. L'analyse de cette possibilité est, comme nous l'avons dit, au cœur de toute la réflexion du *Principe responsabilité*.

Avec l'idée de l'être humain-plaque, nous retrouvons la notion jonasienne de la nouvelle nature, de la nature-culture ou, plus près de la pensée de Michel Serres, de la nature entièrement pétrie dans sa représentation par la science et entièrement envahie dans toutes ses strates ontologiques par la présence humaine (homme-pensée individuel, homme-bête dans la vie collective, homme-plaque dans les mégapoles). Sauver la vraie nature revient à sauver le véritable être humain. Le présupposé que l'authenticité en ces deux domaines existe et qu'elle doit être préservée, n'est pas étayé dans *Le contrat naturel*, ce qui permet à Serres d'éviter de devoir fonder métaphysiquement la protection de l'être humain et de la nature. En prenant le droit comme point d'assise, il joue sur les liens et les ruptures. Le contrat unit deux entités qui se reconnaissent comme des sujets de droits égaux, comme deux partenaires autonomes qui trouvent par la discussion un *modus vivendi*. Le contrat de guerre, le contrat social et le contrat scientifique entérinent, par la nécessité de se lier qu'ils concrétisent, une rupture, la reconnaissance

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>13</sup> *Le principe responsabilité*, *op. cit.*, p. 62.

d'une différence. «J'entends désormais par contrat naturel d'abord la reconnaissance, exactement métaphysique, par chaque collectivité, qu'elle vit et travaille dans le même monde global que toutes les autres»<sup>14</sup>. La science collective par le contrat originnaire qui la fonde, ne fonctionne qu'à travers la spécialisation de ses disciplines. Pour résoudre le problème posé par l'intégration de ces différents domaines et les effets que celle-ci occasionne dans le monde, la science doit accepter de se tourner à nouveau vers le droit, vers un nouveau contrat englobant tous les contrats passés jadis entre les hommes. Le contrat naturel est bien métaphysique par cette dimension englobante. «Retour donc à la nature! Cela signifie: au contrat exclusivement social ajouter la passation d'un contrat naturel de symbiose et de réciprocité où notre rapport aux choses laisserait maîtrise et possession pour l'écoute admirative, la réciprocité, la contemplation et le respect»<sup>15</sup>.

Hans Jonas et Michel Serres, pour des raisons différentes et par des voies éloignées, arrivent à ne tolérer qu'un seul type de rapport à la nature, celui qui passe uniquement par le symbolique, le discursif, l'imagé ou le représentationnel. Plus qu'une argumentation et une défense en l'honneur de la nature, ces deux ouvrages représentent une critique de la société technoscientifique et de la politique qui lui est associée. *Le contrat naturel* prend davantage le ton du cri du cœur, du sentiment, de l'envolée lyrique, tandis que *Le principe responsabilité* s'attelle à une tâche philosophique d'une autre ampleur en renouant avec la métaphysique et en tentant de penser à nouveaux frais une philosophie de la nature.

---

<sup>14</sup> *Le contrat naturel*, op. cit., p. 78.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 67.